



Date de délivrance :  
le 14 mars 2025

JACKSON JASON  
00 MAIN  
ANYWHERE ON A0B 1C3

### CECI NE CONSTITUE PAS UN RELEVÉ D'IMPOSITION.

La Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) est responsable d'évaluer et de classer toutes les propriétés en Ontario.

Votre municipalité utilisera votre évaluation pour calculer vos impôts fonciers.

### POURQUOI EST-CE QUE JE REÇOIS CETTE NOTIFICATION?

Agricorp vous a récemment envoyé les résultats de son réexamen de l'admissibilité de votre propriété au Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles.

En conséquence, la SEFM a mis à jour la classification et/ou la valeur évaluée de l'Avis de modification de l'évaluation foncière qui avait été émis précédemment.

### VUE D'ENSEMBLE DE LA PROPRIÉTÉ :

Numéro de rôle :	12 34 567 899 00900 0000
Emplacement et description :	00 MAIN CON 10 PT LOT 1
Superficie du lot :	197,12 acres
Municipalité :	ANYWHERE CITY



Veuillez le consulter et le conserver pour vos dossiers.

### VUE D'ENSEMBLE DE L'ÉVALUATION :

La valeur imposable de votre propriété en date du **1<sup>er</sup> janvier 2016** :

2 899 000 \$

La valeur imposable de votre propriété en date du **1<sup>er</sup> janvier 2012** :

1 643 000 \$

Entre **2012** et **2016**, la valeur imposable de votre propriété a changé de :

1 256 000 \$

La SEFM évalue et classe toutes les propriétés en Ontario conformément à la *Loi sur l'évaluation foncière* et aux règlements du gouvernement de l'Ontario.

Les évaluations foncières pour l'année d'imposition foncière 2025 resteront fondées sur les valeurs du 1<sup>er</sup> janvier 2016, qui sont entièrement appliquées progressivement.

La législation applicable prévaut en cas de contradiction entre cet avis et la loi actuelle. Cette notification est émise conformément à l'article 39.1(7) de la *Loi sur l'évaluation foncière*.

## Approbation d'incitation fiscal

Programme d'imposition  
foncière des biens-fonds  
agricoles



## CHANGEMENT(S) À VOTRE ÉVALUATION FONCIÈRE :

Veuillez voir ci-dessous les changements apportés à l'évaluation de votre propriété et la date effective. Seulement les changements de valeur imposable et / ou de catégorie d'imposition sont affichés. La section « Valeur imposable révisée totale de votre propriété » du présent avis indique l'effet des changements sur la valeur totale de votre propriété.

### Pour l'année d'imposition 2024

Date effective du changement	Type de raj.*	Catégorie d'imposition **	Valeur au	Valeur au	Valeur imposable
			1 <sup>er</sup> janv. 2012	1 <sup>er</sup> janv. 2016	2024
le 1 <sup>er</sup> janv./24	CC	F T à R T	0 \$	0 \$	0 \$

*Type de rajustement		Description du rajustement	**Catégorie d'imposition	
CC	Changement de code	Un changement de l'admissibilité à la catégorie d'imposition de votre propriété ou à l'exonération d'impôt, généralement en raison d'un changement d'utilisation (p. ex., d'une utilisation résidentielle à une utilisation commerciale).	F T	Agricole Imposable

## OÙ PUIS-JE OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR MON ÉVALUATION?

Rendez-vous à **mpac.ca** et ouvrez une session sur **AboutMyProperty** pour apprendre comment votre propriété a été évaluée, consulter les renseignements qui figurent dans nos dossiers, et la comparer à d'autres propriétés de votre région.

Pour vous inscrire, saisissez votre numéro de rôle et votre clé d'accès qui figurent ci-dessous.

Numéro de rôle :	12 34 567 899 00900 0000
Clé d'accès :	ABCDE FGHIJ 12345

Si vous avez des questions concernant les renseignements figurant dans cette notification, veuillez prendre contact avec la SEFM. Si vous n'êtes pas d'accord avec l'évaluation de la SEFM, vous pouvez interjeter appel auprès de la Commission de révision de l'évaluation foncière (CREF). Pour obtenir des informations au sujet des appels, rendez-vous au site Web de la CREF à [tribunalsontario.ca/arb/](http://tribunalsontario.ca/arb/).

Votre date limite de dépôt auprès de la CRÉF est le 12 juin 2025

Numéro de rôle :

12 34 567 899 00900 0000

**VALEUR IMPOSABLE TOTALE RÉVISÉE DE VOTRE PROPRIÉTÉ :**

Voici la valeur imposable totale révisée pour chaque année d'imposition concernée. Elle n'est présentée qu'à des fins d'information. Vous recevrez un avis d'évaluation foncière mis à jour pour vos dossiers.

**Année d'imposition 2024 :**

Catégorie d'imposition	Valeur au 1 <sup>er</sup> janv. 2012	Valeur au 1 <sup>er</sup> janv. 2016	Valeur imposable 2024
Agricole Imposable	1 486 200 \$	2 675 200 \$	2 675 200 \$
Résidentiel Imposable	156 800 \$	223 800 \$	223 800 \$
<b>Total</b>	<b>1 643 000 \$</b>	<b>2 899 000 \$</b>	<b>2 899 000 \$</b>

**NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AIDER**

**Rendez-vous à mpac.ca** ou prenez contact avec nous au **1 866 296-6722**  
ou au **1 877 889-6722** (ATS) pour obtenir l'aide d'un de nos experts en évaluation.

Lorsque vous nous contactez, veuillez mentionner votre numéro de rôle.

Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h

Si vous avez des besoins en matière d'accessibilité, veuillez informer nos représentants de ce que nous pouvons faire pour mieux y répondre.

To change your language preference, please login to AboutMyProperty on mpac.ca.

